



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 86089

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité de former les professeurs à l'application de la discipline. Si instaurer la discipline dans une classe relève de la pratique, les grands principes doivent être enseignés aux futurs professeurs. L'importance décisive du premier contact avec les élèves, de la tenue du professeur, de son déplacement à travers la classe, du regard adressé à chaque enfant pendant le cours peut s'apprendre, de même que les principaux pièges à éviter : crier, chercher à attendrir les élèves ou « copiner » avec eux. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer sa position en la matière.

Texte de la réponse

À la suite des travaux des états généraux de la sécurité à l'école organisés les 7 et les 8 avril 2010, un ensemble de mesures ont été annoncées pour comprendre, prévenir et faire reculer la violence en milieu scolaire. Parmi les orientations retenues, certaines visent à construire une nouvelle politique de formation des professeurs et de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale. La réforme de la formation des enseignants et les nouvelles modalités d'accompagnement des professeurs stagiaires à la rentrée 2010 mettent l'accent sur la nécessité de garantir la dimension professionnalisante de la formation afin de permettre à tout nouvel enseignant d'exercer sereinement son métier, en offrant aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage. L'arrêté du 12 mai 2010 définit dix compétences professionnelles à acquérir par les enseignants, documentalistes et conseillers principaux d'éducation. Ce référentiel, qui fixe des repères professionnels pour toute la carrière, identifie notamment les compétences à acquérir pour organiser le travail de la classe, prendre en compte la diversité des élèves, travailler en équipe, coopérer avec les parents et les partenaires de l'école, se former et innover. Parmi ces compétences, la formation à la tenue de classe, notamment pour les enseignants stagiaires, doit constituer une priorité des programmes de formation mis en place par les académies. En 2010-2011, chaque enseignant stagiaire doit bénéficier de trois jours au moins de formation dédiés à la tenue de classe pendant son année de stage. Par ailleurs, un séminaire national à destination des corps d'inspection territoriaux, de directeurs et de responsables de formation a été organisé en septembre 2010. Durant ce séminaire, a été présenté l'espace de ressources et de formation mis en place par le ministère (<http://flwww.cndp.fr/tenue-de-classe>). D'autres ressources nationales, dont la plate-forme de l'Institut national de recherche pédagogique et la diffusion d'un DVD sur la tenue de classe, y sont associés. En complément de ces actions, seront organisés, à l'attention des enseignants formateurs, une formation ciblée sur la conduite de classe. Elaborée au niveau national en collaboration avec des équipes de recherche universitaire, sous la direction de M. Éric Debarbieux, coprésident des états généraux de la sécurité à l'école, cette formation est appelée à être déclinée par académie. Enfin, un réseau national de référents académiques chargés de la mise en place de modules de formation sur la gestion de classe en université et en académie sera créé dès janvier 2011.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86089

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 21 décembre 2010

Question publiée le : 10 août 2010, page 8674

Réponse publiée le : 28 décembre 2010, page 14011